

EXPERIENCES DE DEMARCHES ET POLITIQUES DE PREVENTION DES CONFLITS LIES AU PASTORALISME

Djimadoum Djalta, Volet AGRP, projet Almy Al Afia II, Mongo, Tchad, d.djalta@yahoo.fr

Résumé

L'accès aux ressources pastorales est une cause de différend, particulièrement en situation de pénurie. Le foncier pastoral et les ressources fortement tributaires du climat intéressent une multiplicité d'usagers et peuvent générer des effets de compétition, voire des conflits. La prévention prend alors tout son sens. Les projets d'hydraulique pastorale du Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine, financés par l'AFD, ont intégré pleinement ces dimensions dans leurs activités : c'est le cas du projet Almy Al Afia II. Outre son objectif premier d'accès à l'eau, il accompagne des initiatives de prévention des conflits.

La notion de conflit est complexe et ses gradients de violence et de causalité sont larges. On préfère ainsi utiliser l'expression « cas à problèmes » traduisant la diversité des situations. La multitude de causes augmente avec l'évolution du contexte (démographie, climat, nouveaux usagers, évolution de la transhumance : parcours plus longs, zones de fixation).

Les zones agro-écologiques traversées ont chacune leurs spécificités. Si peu de problèmes sont rencontrés en zone sud (Sud Guéra), la zone pastorale du nord (Batha) voit apparaître certaines dynamiques entravant le pastoralisme : obstruction de murhals, cultures sur les aires de pâturage, inaccessibilité aux rares points d'eau. La zone la plus conflictuelle du Tchad central est certainement la « zone intermédiaire » (axe Bokoro-Bitkine-Mongo-Mangalmé), les pôles de passage sur le Batha et le Fitri. Ces zones font l'objet d'usages très divers sur lesquels se focalisent la plupart des conflits.

Cette utilisation multiple de l'espace ne pose pas de problèmes en soi (fort potentiel d'ouverture de nouveaux pâturages, complémentarité de l'utilisation des espaces dans le temps) quand les règles traditionnelles (entente tacite, respect des ahalié) sont bien respectées. On assiste actuellement à une dérégulation que les chefs traditionnels, garants locaux de la paix sociale, n'arrivent pas à canaliser.

Les acteurs font peu appel aux voies administratives (procédures longues, coûteuses et abusives), l'autorité traditionnelle est sollicitée en priorité. En effet, une mauvaise gestion entraîne l'évolution d'un simple différend entre individus à un conflit entre groupes sociaux, d'où la nécessité d'anticiper. La prévention est un domaine sous-valorisé relevant plutôt d'actions de la société civile. Des initiatives (commissions, comités) ont vu le jour dans ce sens ces vingt dernières années.

Ces expériences montrent que, pour durer, le dialogue entre les représentants des communautés nécessite : i) des responsables décidés à le perpétuer ensemble ; ii) des ressources financières ; iii) des appuis extérieurs de long terme (renforcement des compétences, etc.). Ces leaders doivent apporter une partie des financements afin de garantir leur implication. La forme et la composition de ce type d'instance ne peuvent pas être décrites à l'avance. Il s'agit d'opter pour un cadre de concertation qui se construit, trouve sa dynamique, puis s'élargit. Ce mode de gouvernance, souvent informel, et ses résultats, doivent être reconnus par les autorités étatiques.

Ces initiatives peuvent être complétées par des aménagements tels que le balisage des couloirs de transhumance : parti d'une initiative localisée, il répond désormais à une véritable méthodologie de concertation autour de l'aménagement. Elle invite les usagers ou leurs représentants traditionnels (et l'administration) à trouver un accord social. Les balises matérialisent de cet accord.

Après deux décennies, les enseignements de l'hydraulique pastorale soulignent que ces projets ont un rôle important à jouer dans la poursuite du balisage, l'appui à l'émergence de processus de concertation et la prévention. Ces processus visent l'inclusion de tous les acteurs, la restauration et l'élargissement des liens intercommunautaires. Ces démarches pourraient être élargies à des actions « d'éducation à la paix », notamment en faveur des jeunes, dans un souci de durabilité des actions.

Introduction

L'accès aux ressources naturelles, lorsqu'il est entravé, est une cause de différends. Le pastoralisme, activité qui repose sur trois piliers – hommes, bétail et ressources – en est l'une des illustrations les plus marquantes. Les ressources en jeu, le foncier pastoral, fortement tributaires du climat, peuvent intéresser une multiplicité d'usages (dont l'agriculture) et générer des effets de compétition : mise en défens de certaines zones, cultures dans des espaces de pâturage ou sur les couloirs de transhumance, etc. Cette situation s'avère souvent source de conflits. Ces problèmes peuvent rapidement dégénérer faute d'instance de réglementation fonctionnelle et reconnue (rôle assuré le plus souvent par la chefferie traditionnelle et l'administration).

Outre la gestion des conflits, qui a lieu lorsque le différend éclate, plusieurs démarches intéressantes ont eu lieu, visant à anticiper et à prévenir les conflits. Ces démarches ont le plus souvent fait l'objet d'appuis dans le cadre des projets d'hydraulique pastorale, notamment le projet Almy Al Afia. Outre son attribution première consistant à faciliter l'accessibilité à l'eau (création et réhabilitation de points d'eau) le projet accompagne des initiatives de prévention des conflits. Ces actions prennent plusieurs formes : i) par le biais de travaux de recherche-action, il s'agit de chercher à mieux cerner les causes, voies de règlement et surtout de prévention, ii) par des travaux d'animation et de mise en relation d'initiatives existantes (principe de l'essaimage), le projet cherche à susciter des dynamiques locales de prévention des conflits, iii) enfin, le projet accompagne la mise en place d'accords sociaux matérialisés à terme par des aménagements pastoraux. Chaque zone touchée par le projet comporte des spécificités (contexte agro-écologique, densité démographique, etc.), des dynamiques nouvelles apparaissent, en corrélation avec la diversité des acteurs en jeu. Pour le pastoralisme, l'enjeu est à la mobilité sécurisée (n'empêchant pas certaines formes de fixations foncière), c'est-à-dire la capacité à se déplacer en sécurité pour bénéficier des avantages comparatifs de chacun des espaces, en termes de pâturage et de ressources hydrauliques.

Les conflits liés à l'exercice du pastoralisme et son environnement

La conflictualité est une notion difficile à appréhender tant ses gradients en terme de violence et de causalité sont larges. La terminologie « conflit » n'est d'ailleurs, dans le cas du pastoralisme, pas le terme le mieux approprié. L'étude menée par le projet Almy Al Afia entre 2004 et 2008, portant sur l'analyse de plus de 897 situations conflictuelles le démontre. Elle engage à utiliser l'expression « cas à problèmes » qui définit, en langue arabe, une forme de « rupture de la convivialité ». La notion de cas à problèmes traduit toute la diversité des situations : à la fois la multiplicité des causes que l'on peut rencontrer et les degrés de violence.

Si l'accès aux ressources pastorales (eau et pâturage) reste le principal enjeu, les causes de conflits sont plurielles. Cette multitude de causalités tend d'ailleurs à augmenter de par l'évolution du contexte (démographie, climatologie aléatoire, nouveaux usagers des ressources, etc.).

Dans les années passées, les différends pouvaient être attribués généralement à une dualité assez simpliste « éleveurs-agriculteurs » : ce phénomène n'a plus cours aujourd'hui. On observe une diversification des usages des ressources, impliquant des acteurs de toute origine : de plus en plus d'agriculteurs investissent dans l'élevage, la majorité des pasteurs font des champs (ils créent des *damrés*¹), des propriétaires « investisseurs » (commerçants, fonctionnaires, etc.) confient des troupeaux importants à des gardiens qui se déplacent au mépris des règles en vigueur, divers exploitants mettent en défens des espaces pastoraux pour la cueillette, l'arboriculture, le maraîchage ou la pêche.

La mobilité aussi évolue : les schémas de transhumance qui prévalaient à une certaine époque sont en train de s'adapter. Les déplacements des troupeaux suivent des trajectoires de transhumances les menant vers des latitudes plus faibles (parfois jusqu'en République Centrafricaine). Les pasteurs éprouvent également de plus en plus la nécessité d'avoir des zones de fixation leur donnant un accès

¹ villages

sécurisé à l'eau, à la scolarisation des enfants et aux services sociaux de base sans remettre en cause une mobilité des troupeaux essentielle.

Cette mobilité permet aux troupeaux de tirer parti de la complémentarité des zones agro-écologiques : la zone d'accueil de saison sèche (située en zone soudanienne) très libre d'accès offre des ressources prisées en saison sèche. La valorisation pastorale dans cet espace se fait généralement sans conflictualité particulière du fait de la faible démographie (zone de Kerfi, de Melfi, etc.). La zone pastorale du nord (Batha), peu conflictuelle sur le plan de l'accès aux pâturages jusqu'à une période récente, laisse voir certaines dynamiques entravant le pastoralisme : zones mises « en défens » (exemple des zones à fonio), expansion des champs de *bérébéré*. Cet espace fortement territorialisé, dispose d'une régulation traditionnelle. L'accès à l'eau reste le problème majeur. Elle constitue un enjeu fort qui, faute d'anticipation, peut générer des cas à problèmes, parfois extrêmement violents..

Cette utilisation multiple de l'espace ne poserait pas de problèmes en soi – il existe de fortes potentialités en terme d'ouverture de nouveaux pâturages, et une bonne complémentarité de l'utilisation des espaces dans le temps – si les règles traditionnelles anciennes, basées sur la reconnaissance de l'autre, l'entente tacite, le respect des *ahalié* étaient parfaitement respectés. On assiste aujourd'hui à une sorte de dérégulation que la chefferie traditionnelle, principale garante de la paix sociale au niveau local, n'arrive pas à rattraper. La superposition des droits pousse souvent à l'affaiblissement de l'autorité coutumière et au constat de d'impuissance du législateur à s'affirmer dans un État de droit censé atténuer des contradictions sociales grandissantes.

Les « cas à problèmes » relevés entre 2004 et 2008 dans la zone du projet Almy Al Afia ont généralement un faible degré de gravité. Les travaux de recherche ont identifié quatre grandes causalités : la divagation des animaux dans les zones cultivées (80% des cas), la gestion des points d'eau et plus généralement de l'accès à l'eau (15% des cas environ), des actes criminels envers des biens ou des personnes et des actes de cruauté sur les animaux. Certains problèmes qui touchent directement la pratique du pastoralisme sont néanmoins en expansion. C'est le cas de compétitions autour de l'appropriation du foncier (pâturage, appropriation de l'espace). Ce type de problème relève d'ailleurs d'une forte opposition entre groupes d'éleveurs. Le Canton Médégo, la zone du Fitri, et les lieux de franchissement du Batha (Oum Hadjer et potentiellement Koundjourou) cristallisent la majorité des problèmes. Ceux-ci sont gérés de préférence au niveau local, selon la loi coutumière. La chefferie traditionnelle locale (Chefs de village et Chefs de canton) est donc fortement sollicitée. L'enjeu, pour les protagonistes, consiste à s'éloigner au maximum des voies administratives (procédures longues, compliquées, couteuses). Il est prouvé que la mauvaise gestion des conflits, dans les procédures et dans le temps, implique presque toujours une escalade évoluant du simple différend entre individus à un véritable conflit entre deux groupes sociaux ; d'où la nécessité de régler rapidement ou, mieux, d'anticiper.

Le levier de la concertation via l'émergence d'instances locales

Si le règlement des conflits reste dans les prérogatives de la chefferie traditionnelle ou, dans certains cas, de l'administration, la prévention est en revanche un domaine la plupart du temps sous-valorisé, relevant d'actions de la société civile. La volonté de pouvoir anticiper les conflits, plutôt que d'avoir à les régler lorsque le mal est fait reste bien présente, à l'instar de certaines initiatives qui ont vu le jour depuis plus d'une vingtaine d'années.

La commission mixte d'Abéché : une initiative visionnaire renforcée par une collaboration fructueuse avec le projet Almy Bahaïm. Cette commission a vu le jour en 1993, dans la droite lignée de la conférence nationale. Sous l'égide du Sultan du Ouaddaï, la commission mixte a orienté ses actions vers i) le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs, ii) la sensibilisation des sédentaires à respecter *murhals*, aires de stationnement et alentours des points d'eau pastoraux iii) l'identification, avec le projet, des couloirs à baliser autour d'Abéché, le suivi des couloirs de transhumances balisés par le projet pendant les campagnes pluviales. Les actions de la Commission Mixte d'Abéché ont permis une baisse des tensions inter- et intra-communautaires. Cette initiative a fait l'objet d'une duplication structurelle avec la création des comités de règlement des conflits de Mangalmé, Am Timan, Kerfi et Goz Beida. La disparition de certains leaders charismatiques a quelque peu brisé le premier élan de la commission.

Le comité de Manglamé est une démarche volontaire initiée et menée localement. Ce comité, créé en 1999, intervient dans quatre cantons de la région du Guéra (département de Mangalmé). Il suit l'exemple de la commission mixte d'Abéché. Ses actions de prévention, visite des *murhals* avant la descente des pasteurs, sensibilisation dans les villages, sont réalisées sur la base du volontariat. Cette démarche volontariste, sans appuis extérieurs a fait la force de ce comité qui, plus de 13 ans après sa création est toujours fonctionnel et reconnu. Le projet Almy Al Afia II a tenu à soutenir ce comité à la suite d'Almy Bahaïm par une assistance ponctuelle et ciblée pour ne pas rompre son dynamisme.

Il ressort de ces initiatives que, pour durer, le dialogue entre les représentants des communautés a besoin d'être porté par un minimum de responsables qui, persuadés de son intérêt, sont décidés à le perpétuer ensemble. L'instance doit trouver les ressources financières requises, ne serait-ce que pour tenir les quelques rencontres périodiques fondamentales et les sensibilisations sur le terrain. Il reste entendu que l'aide extérieure (projets, ONG) ne doit pas se substituer aux leaders locaux. Les appuis ponctuels ne remplacent pas une dynamique sur le long terme. C'est à ces leaders de s'organiser et de chercher les ressources financières indispensables, notamment pour les déplacements : une partie au moins des financements doit être apportée par les responsables locaux. Ce fait traduira leur implication véritable. Par ailleurs, il est démontré qu'il faut éviter d'aider les structures directement avec des fonds pour le fonctionnement courant mais de privilégier plutôt l'appui en carburant ou en voiture louée et en renforcement de capacité, en contrepartie d'un engagement volontaire de la part de la structure.

La forme, et surtout la composition, que doit prendre ce type d'instance ne peuvent pas être décrits à l'avance. C'est l'intensité des réflexions entre les parties prenantes qui devra faire émerger la forme la plus adaptée : instance, plateforme, formelle, informelle... Mieux vaut sans doute chercher à mettre en place un cadre de concertation qui se construit d'abord, trouve sa dynamique, s'élargit ensuite, se structure, petit à petit, quand la situation est mûre plutôt que de commencer par créer une institution formalisée. Ce sont les bénéficiaires finaux, c'est-à-dire les agriculteurs, les agro-pasteurs et les éleveurs transhumants, au travers de leurs représentants respectifs (chefferies, *khalifas*, organisations paysannes) qui doivent être au centre du processus de concertation. La connaissance des réalités du terrain et les actions de sensibilisation doivent être prioritaires.

Les services techniques peuvent accompagner la structure par un appui conseil avisé. L'administration doit être informée de la dynamique sans en être le moteur. L'aide extérieure, et notamment les actions des projets d'hydraulique pastorale, peut prendre toute sa place en ce qui concerne les appuis à l'aménagement.

L'aménagement pastoral : un outil de prévention des conflits

L'exemple réussi d'appui d'un projet vis-à-vis de telles instances de concertation concerne certainement le balisage. Cette initiative vient de la commission mixte d'Abéché, qui, dès ses débuts a souhaité matérialiser les tronçons conflictuels de *murhals*. Cette matérialisation a eu lieu, au début, à la peinture. Très vite le projet Almy Bahaïm a pu renforcer cette initiative par l'implantation de balises maçonnées. Ces initiatives ont peu à peu « essaimé » dans d'autres zones où les besoins étaient forts. Ainsi d'autres comités se sont créés et ont bénéficié d'appuis similaires. Une méthodologie visant la concertation autour de l'aménagement des axes de transhumance s'est peu à peu construite. Elle fait actuellement foi dans la plupart des zones où les besoins en balisage ont été identifiés. La méthodologie permet de s'appuyer sur l'existence d'instances présentes. Elle permet aussi d'agir dans les zones dépourvues de toute instance, en invitant l'ensemble des usagers ou leurs représentants traditionnels (sous l'égide de l'administration) à trouver un accord social. Le balisage ne sera que la matérialisation physique de cet accord. Les résultats obtenus sont unanimement salués. Dans le sillage des projets précédents, le programme Almy Al Afia (de l'eau pour la paix) a centré la prévention des conflits autour de l'accès à l'eau et de la sécurisation de la mobilité pastorale.

En préalable à toute intervention et dans le souhait d'une meilleure connaissance des sociétés, de leur environnement naturel, économique, social et culturel, le projet a mené plusieurs travaux de recherche-action. Ces travaux, notamment l'analyse sur plus de six mois d'une trajectoire de transhumance ont permis de comprendre de l'intérieur comment était vécu le fonctionnement du campement et les risques encourus. Ces travaux démontrent l'importance des relations sociales entretenues au cours de la transhumance, les alliances (*ahalié*) avec certains groupes, les échanges économiques et culturels

avec d'autres... Ces éléments sont autant de comportements qui vont dans le sens de la prévention des conflits. Des mécanismes ancestraux de régulation sociale existent. Ils doivent être compris, affirmés et encouragés par le dialogue entre les groupes de pasteurs et d'agriculteurs.

Fort de ces enseignements, le projet a pu développer une méthodologie d'aménagement inclusive, prenant en compte les spécificités de la zone (et l'absence, dans la plupart des cas, d'instances de concertation).

Cette démarche reprend d'ailleurs en partie la méthodologie utilisée dans le cas du choix des sites de points d'eau à aménager : concertation préalable entre les différents usagers et les détenteurs du foncier, dialogue et négociation transparente.

La méthodologie développée porte sur cinq étapes : i) la réalisation de diagnostics pastoraux visant à bien connaître les problématiques liées à l'accès aux ressources pastorales dans la zone du projet, ii) la tenue de réunions de présentation, de restitution et de négociation (afin de tenir compte des entités administratives et traditionnelles), iii) la validation au niveau départemental (validation par le préfet et les chefs de canton), iv) le lancement et suivi des travaux de balisage v) le suivi du respect des accords sociaux (suivi régulier impliquant les autorités traditionnelles).

Le projet a évité de faire le forcing auprès de la population cible pour créer des instances formelles de prévention de conflits. Les cascades de réunions, localisées selon des échelles emboîtées (niveau préfectoral, sous-préfectoral et cantonal) ont mobilisé les représentants des parties prenantes selon une même finalité : le maintien de la paix sociale. Les premières expériences réalisées depuis plus d'une dizaine d'années prouvent que le chemin parcouru en matière de prévention de conflits est efficace : il n'y a pas eu de gros conflits sur les aménagements réalisés par le projet (puits, mares et sécurisation des tronçons conflictuels de couloirs de transhumance).

Les démarches de recherche d'accords sociaux précédant tout aménagement sont un gage de réussite du maintien de la paix sociale et donc de la durabilité de l'investissement consenti. Le balisage ne constitue qu'une résultante, c'est-à-dire la matérialisation physique des débats et accords entre les différents acteurs dans le cadre de la prévention des conflits. La phase de suivi de l'application de ces accords sociaux est tout aussi importante pour le maintien de la paix sociale.

Conclusion

Ces enseignements soulignent, d'une part, que la plus grande majorité des « cas à problèmes » arrivent à se régler, soit à l'amiable, soit au niveau des chefferies traditionnelles. D'autre part, ces chefferies subissent de plus en plus une érosion de leurs légitimités et se trouvent contraintes à renvoyer vers les niveaux religieux, administratifs ou juridiques de nombreuses affaires courantes non résolues. Ce recours aux autres niveaux de résolution des conflits s'avère bien souvent décevant. La loi du plus fort s'exprime le plus souvent et les plaignants ne repartent pas dans des conditions sereines au sein de leur communauté d'origine. Les récidives ou les vengeances redoublent en escalade et témoignent ainsi que de nombreux jugements ne sont pas acceptés.

Les appuis extérieurs (notamment les projets d'hydraulique pastorale) peuvent agir en toute légitimité dans le cadre de :

- la poursuite du processus de balisage, dans un contexte où les espaces pastoraux (et la mobilité pastorale) sont de plus en plus menacés. Le balisage fait partie intégrante des aménagements relevant de l'hydraulique pastorale ;
- un appui aux processus de concertation. Cet appui passerait par la tenue de réunions locales visant à susciter la création d'instances ou d'initiatives locales de prévention des conflits. Afin de démontrer l'importance d'une dynamique endogène de création d'instances en termes de durabilité, il y a lieu de privilégier les échanges directs et horizontaux entre les comités existants et ceux qui se trouvent en construction.

Il pourrait être intéressant de permettre aux différents chefs de renforcer leur argumentaire de base concernant les droits et leurs rôles de justice de proximité effectivement prévus par la loi. Cette action serait à relier avec une sensibilisation autour de l'utilisation du code pastoral. Une meilleure

information juridique permettrait à la chefferie de retrouver partiellement une autorité trop souvent remise en cause à l'occasion du « règlement » de nombreuses affaires.

Il serait également souhaitable d'élargir les actions de développement à de véritables actions d'éducation à la paix. Jeunes cultivateurs et jeunes éleveurs doivent s'entendre sur les usages partagés des ressources naturelles communes qui resteront forcément limitées dans le futur. Le travail de sensibilisation auprès des populations sur les chemins de transhumance balisés et des instances de prévention des conflits doit être davantage lisible chez les jeunes. L'utilisation des radios locales ou la téléphonie mobile pourrait relayer certaines informations ou décisions concernant la thématique en direction du jeune public, toujours dans un souci de durabilité et de prévention en faveur de la paix.

Enjeux dans la zone du Fitri

Le Fitri « havre de verdure au cœur du Sahel » constitue certainement un espace à problématiques uniques. Cette zone, réserve de biodiversité, concentre à elle seule un nombre important d'usages. Facteurs naturels et anthropiques entraînent une dégradation inquiétante de l'écosystème, qu'il s'agisse du pâturage, des ressources halieutiques ou de l'exploitation des ligneux, etc.

Le Fitri est géré traditionnellement par le Sultanat qui délègue une partie de ses pouvoirs aux *khalifas*. Ils gèrent chacun une partie du territoire et rendent compte. La gestion des ressources (et l'accès au foncier) est régie par des règles traditionnelles anciennes. Ces règles, dans un contexte où les ressources du Fitri sont extrêmement prisées, tendent à être remises en cause. On constate ainsi une déréglementation de l'accès aux ressources naturelles et la montée des conflits en quelques années. Fort de ces inquiétudes, une étude a pu être réalisée par le projet Almy Al Afia en 2012. Les principaux enseignements et axes de proposition qui ressortent vont dans plusieurs directions :

- Une meilleure gestion, basée avant tout sur la concertation, devrait permettre d'assurer un renouvellement de ces ressources naturelles, ou simplement l'exploitation des terres : les systèmes agricoles pratiqués impliquent une importante occupation de l'espace sur l'année ;
- Limiter les pratiques à risques et impliquer les usagers locaux dans la démarche (au travers de sensibilisations) ;
- Responsables traditionnels ne se rencontrent que pour régler les conflits : il y aurait donc nécessité à anticiper ces situations, faire en sorte que les gens dialoguent. Il s'agirait de mettre l'accent sur l'instauration d'un climat de dialogue et sur la prévention des conflits en suscitant un ou plusieurs cadres de concertation, sur l'ensemble du département du Fitri ;
- Adopter une stratégie commune et adaptée de préservation du potentiel exceptionnel (cadres de concertation). Cette dynamique peut être facilitée par la présence d'autorités capables de faire appliquer les règles d'usage et la prise en compte d'expériences menées ailleurs dans le pays.

Les instances qui pourraient se mettre en place doivent à terme pouvoir fonctionner de façon le plus autonome possible. Ces initiatives pourront être complétées par un programme spécifique de gestion des ressources naturelles, d'aménagement de l'espace, d'appui à la sécurisation des systèmes de production à la base, et d'appui aux services sociaux de base dont l'éducation et la santé humaine. Ces besoins pourraient être pris en compte lors de la constitution d'un programme pluridimensionnel de développement durable.

Références bibliographiques

Aubague et al, 2006, *Diagnostic pastoral « du fleuve Batha au Sud Guéra »*, PHPTC, 128 p. + annexes.

Aubague Serge et al, 2007, *Le Fitri : diagnostic pastoral*, PHPTC, 79 p.

Djalta Djimadoum, et al, 2009, *Analyse des « conflits » relevés auprès des autorités sur la période 2004-2008*, PHPTC, 86 p.

Djalta Djimadoum, 2012, *Méthodologie d'identification des sites à réhabiliter*, PHPTC, 35 p.

Projet Almy Al Afia, 2013, *Etude des cadres de concertation, Identification des dynamiques de concertation, de prévention et de gestion des conflits*, IRAM, 37 p. + annexes.

Marty A. et al, 2009, *Au cœur de la transhumance, un campement chamelier du Tchad central*, Paris, Karthala, 196 p.

Marty André et al, 2010, *Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation*, DOPSSP, 102 p.

Marty André et al, 2012, *Analyse de l'évolution des ressources dans le département du Fitri*, PHPTC, 126 p. + annexes.

Nodjindang Tonkindang et al, 2009, *Diagnostic pastoral*, PHPTC, 33 p.